



## **Communiqué de presse de l'AFAENER (Association française des Familles Adoptives d'Enfants Nés en Roumanie)**

Objet : Règlement des dossiers dits « pipeline cases » et reprise des adoptions internationales en Roumanie

### **Les faits**

Sous l'impulsion de la Baronne Emma Nicholson, ex rapporteur général au Parlement Européen pour l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie, les autorités roumaines ont pris des mesures suspendant l'adoption internationale d'enfants roumains : moratoire de juin 2001 à mai 2004, suivi d'une nouvelle loi votée en juin 2004 et interdisant dans les faits l'adoption internationale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Sous prétexte de dénoncer une certaine forme de corruption gangrenant le dispositif des adoptions, corruption qui a certes existé dans certains cas mais pas de façon généralisée, les accusations de Mme Nicholson, qui ont duré trois longues années et ont visé particulièrement l'ensemble de la communauté des parents adoptifs et les familles candidates à l'adoption, ont fait de plus l'amalgame entre adoption internationale, vente d'enfants, trafic d'organes, prostitution infantile, sans jamais prétendre apporter de preuves à ces allégations sauf pour quelques cas très isolés.

Usant et abusant de sa position de rapporteur général pour l'élargissement pendant cette période (de 2001 à 2004), elle a exercé « au nom de l'Europe » une pression très forte sur les autorités de Bucarest, en particulier en faisant planer la menace d'un refus d'adhésion à l'Europe si les adoptions internationales n'étaient pas définitivement bannies par la loi.

Simultanément, l'UE dotait la Roumanie de fonds spécifiques destinés à permettre la restructuration du système de protection de l'enfance : ce secteur a en effet une longue et très pénible histoire derrière lui (héritage des sombres années Ceausescu).

L'AFAENER ne conteste nullement le bien-fondé de l'aide européenne, mais souligne ici que l'utilisation des fonds européens ne fait l'objet, comme souvent dans d'autres cas, d'aucun contrôle : cet aspect de la question a été développé par Mr. Hancock, Royaume-Uni, groupe libéral, rapporteur au Conseil Européen, section « Commission des Questions Sociales, de la Famille et de la Santé » lors de la présentation de son rapport ( Cf. « Les droits des enfants en institution : suivi de la recommandation 1601 », présenté le 8 février 2005).

Au surplus, l'aide européenne apportée n'était pas censée interférer même indirectement avec l'organisation de l'adoption internationale, qui plus est à l'époque encadrée strictement en Roumanie par l'application de la « Convention de La Haye sur les Droits de l'Enfant » : restructurer le système de protection de l'enfance et permettre l'adoption internationale sont en effet deux façons différentes mais non antinomiques d'aider les enfants en détresse.

Selon un communiqué de l'UNICEF du 20 janvier 2005, 9000 bébés ont été abandonnés dans les hôpitaux roumains en 2004, soit 3,2% des nouveaux-nés ; et un nombre comparable d'enfants plus âgés ont été abandonnés dans les orphelinats roumains cette même année. Et il en était de même en 2003 et 2002, années du moratoire sur les adoptions internationales.

Plus de 110 000 enfants sont en situation d'abandon en Roumanie, dont 40 000 en institution, et seuls environ 1300 d'entre eux (selon les statistiques officielles roumaines) sont adoptés chaque année par des familles roumaines.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. La politique que Mme Nicholson a menée en Roumanie « au nom de l'Europe » ne trouve pas de justification dans le réel.

Pire, au regard du nombre d'abandons toujours aussi élevé pendant les années du moratoire, et aussi longtemps que ne sera pas inversée la tendance des abandons qui s'explique par de multiples causes structurelles, sociétales, et sociales, la reprise de l'adoption internationale en Roumanie, sous contrôle bien entendu des conventions internationales en la matière, est une mesure incontournable.

Et elle est également salutaire, non pas à cause d'un quelconque droit des familles candidates à l'adoption de venir adopter des enfants roumains, mais du droit inconditionnel de chaque enfant qui naît sur cette planète d'avoir une enfance et une vie heureuse !

Un des impacts de la désinstitutionnalisation exigée par l'UE des enfants roumains de moins de deux ans se traduit par l'abandon en hôpital des nourrissons : or ils resteront longtemps dans cet environnement déprimant faute de pouvoir être accueillis dans un orphelinat.

Car, s'il est exact de dire que la Roumanie s'efforce courageusement de créer un réseau de familles d'accueil subventionné par l'UE, il est tout aussi vrai que jamais ces familles ne seront assez nombreuses pour accueillir autant de jeunes enfants : une telle prise en charge trouve sa limite dans son coût face au nombre d'enfants nécessitant une famille d'accueil !

Et il faut bien rappeler les conséquences sur les enfants d'un début de vie en hôpital : absence de stimulation et d'entourage affectif, et dépression anaclitique (cf. travaux de Spitz).

Le remarquable travail de Mr. Michael Hancock, auteur du rapport précité, s'est nourri d'un voyage en Roumanie du 4 au 7 avril 2004 et de rencontres avec de nombreux interlocuteurs.

Il mentionne le fait que « pour la plupart d'entre eux, nos interlocuteurs ont plus ou moins contesté le bien fondé du rapport [de Mme. Nicholson (\*)] ».

Mr. Hancock ajoute : « Le rapporteur sur la Roumanie est lui-même d'avis que son rapport se base sur une situation qui n'est plus d'actualité », et Mr. Hancock, logiquement, appelle à une certaine flexibilité.

D'après lui « L'abandon reste lié à des conditions économiques ; le nombre est loin de diminuer, et si on veut éviter de remplir de nouveau les institutions, à plus ou moins long terme, il faudra relancer l'adoption internationale ».

Nous sommes ici très loin de l'analyse ou plutôt du défaut d'analyse de Mrs. Nicholson !

Nous notons donc les discordances entre institutions européennes, mais de surcroît nous notons que Mme Nicholson qui n'est plus rapporteur de Roumanie à l'UE prend toujours la parole de manière aussi péremptoire en vantant la Roumanie comme le « meilleur système de protection de l'enfance » qui puisse exister !

Et suite à ces déclarations, nous nous étonnons de la très grande discrétion, pour ne pas parler du mutisme total de Pierre Moscovici, actuel rapporteur pour la Roumanie sur le sujet !

Mme Nicholson est allée jusqu'à « exiger » le 2 Février 2006 un droit de réponse à un journal de Bucarest (le « Bucharest Daily News ») tout simplement parce qu'une journaliste roumaine a enquêté sur les déboires des enfants des institutions et leur désir d'une famille !

Nous rapprochons les propos et l'attitude de Emma Nicholson en Roumanie, des propos et de l'attitude qu'elle a eus devant le Parlement Européen en mars 2005 lors du vote d'une motion sur l'Iran : l'ex rapporteur à l'élargissement a ainsi dans cette enceinte vanté les « charmes démocratiques de l'Iran et le sort enviable des femmes iraniennes » !!!

A ce jour environ 1100 dossiers de parents adoptifs bloqués lors de la période de moratoire 2001-2004 sont en attente, alors qu'une grande partie de ces parents avaient déjà rencontré leur futur enfant et donc pour cela accompli nombre de formalités de contrôle de moralité (947 dossiers bénéficiaient du certificat de conformité prévu par la convention de La Haye).

Une commission roumaine ad hoc siège actuellement afin de donner réponse aux familles étrangères candidates à l'adoption, dont le dossier est bloqué. Concernant la France, 6 familles ont reçu déjà une notification de refus : les enfants - d'après les autorités roumaines - auraient été

adoptés par des familles roumaines ; et 16 autres familles sont toujours en attente.

### **Nous, AFAENER, demandons :**

L'AFAENER, au regard des informations concernant les enfants abandonnés de Roumanie, et devant l'évidence des faits, souhaite vivement la reprise des adoptions internationales en Roumanie et au delà des nationalités des uns et des autres, soutient les candidats à l'adoption américains, espagnols, suisses, italiens, belges, néerlandais, irlandais, canadiens, et israéliens qui, comme d'autres, français, attendent encore avec courage et ténacité les enfants qui leurs ont été attribués par les autorités roumaines pendant la période du moratoire.

Nous avons aussi une pensée très émue pour les enfants de Roumanie qui espèrent ou n'espèrent plus le papa, la maman qui viendra les chercher un jour : ils auront subi l'inhumanité et l'indifférence des décideurs au nom de la construction de l'Europe.

*(\*) : Rapport de Mme. Nicholson, dont les conclusions quant à la situation des enfants ont conduit les autorités roumaines à mettre en œuvre le moratoire, puis à bâtir la nouvelle législation actée en juin 2004 interdisant de fait les adoptions internationales.*

**Montigny-le-Bretonneux, le 17 Février 2006**

Association des Familles Adoptives d'Enfants Nés En Roumanie  
AFAENER  
5 rue Marco Polo  
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
France

[afaener@afaener.org](mailto:afaener@afaener.org)

<http://www.afaener.org>

Tél. +33 1 34 52 21 79

Association déclarée à la préfecture des Yvelines en date du 23/10/2001 sous le numéro 20010045  
Parue au Journal Officiel de la République Française le 10/11/2001 sous le numéro 1689

Les organismes suivants s'associent complètement à l'AFAENER dans ce combat, dans l'intérêt supérieur des enfants :



**Associazione  
NUOVA SPERANZA  
(SOS bambini Romania)**

C.P. 1226  
6502 Bellinzona/TI  
SWITZERLAND

Fax: + 41 091/840.24.27  
[nuovasperanza@yahoo.it](mailto:nuovasperanza@yahoo.it)  
[www.nuovasperanza.ch](http://www.nuovasperanza.ch)

cc 65-433-5/cto  
Nr. 96846 RDZ

FOR THE CHILDREN **SOS**  
fighting for the interests of the children

• • • • •  
Tonya Lineen, Director - Ireland  
Waterford, Ireland  
Phone 051 294218  
email: [tonya.lineen@gmail.com](mailto:tonya.lineen@gmail.com)

**For the Children  
SOS  
Ireland**

Ashgrove Church Road  
Kilmacthomas County  
Waterford  
IRELAND

+ 35 051 294218  
[tonya.lineen@gmail.com](mailto:tonya.lineen@gmail.com)



**A.C.A.B.A.R.  
Asociación  
Coordinadora de  
Afectados por el  
Bloqueo de  
Adopciones en  
Rumania**

Calle Antonio  
Cumella, 3 8º D  
28030 - MADRID  
SPAIN

+ 34 609 07 34 09  
+ 34 913 05 02 46  
CIF : G83657460  
[acabar@wanadoo.es](mailto:acabar@wanadoo.es)

**For The Children  
SOS  
( Israel )**

**For The Children SOS  
Israel**

**Israeli Association  
For Adopted Children  
From Romania**

Moran 9/2  
Kfar-Saba 44288  
ISRAEL

+972 (0)50 2588030  
+972 (0)50 6992887  
[dorsig@inter.net.il](mailto:dorsig@inter.net.il)



P.A.R.C.

Parents of Adopted Romanian Children

**P.A.R.C.**

**( Parents of Adopted  
Romanian Children )**

53 Castlelands,  
Balbriggan  
Co. Dublin  
IRELAND

+ 35 318 411530  
[parcireland@eircom.net](mailto:parcireland@eircom.net)